

L'homme qui confessait
les tueurs en série à Arcachon

Au Moulleau, on en a
un peu marre des vélos...

LA DÉPÊCHE

du **Bassin**

1,50 €

n° 1121 - Du 16 au 22 nov 2017

Hebdomadaire d'informations locales
Tél. 05 57 52 75 75
email: journal@ladepechedubassin.fr

LÈGE-CAP-FERRET

Eau potable, les usagers ont-ils été lésés ?

L'association Arc'eau pointe une série d'anomalies dans le fonctionnement de la délégation de l'eau potable à Lège-Cap-Ferret. Beaucoup d'argent est en jeu... De quoi s'agit-il ?

PAGE 6

UN LIEU DE CULTE PRIS POUR CIBLE...

Val de l'Eyre, l'église du Vieux Lugo vandalisée !



Des statues jetées au sol, du mobilier renversé et des objets cassés... Triste découverte dans la magnifique église du Vieux Lugo classée monument historique, vendredi 10 novembre. « Un acte de bêtise », selon la gendarmerie qui a ouvert une enquête. P. 7

JUSQU'AU
DIMANCHE 19 NOVEMBRE

Derly vous offre
2 SACS DE TERREAU
OR BRUN de 40 L,
à partir de 100€ D'ACHAT*

Jardinerie
Derly

OUVERT
7 j/7

9h-12h/13h30-18h

BLAGON-LANTON • Tél. 05 56 82 44 44

ANDERNOS-LES-BAINS



Nouveau cinéma,
l'élue alerte
le sous-préfet

P. 9

LA TESTE-DE-BUCH

Une tortue luth
découverte
sur le sable

P. 12

GUJAN-MESTRAS

Deux nouveaux
contrats
pour Couach!

P. 10

ENVIRONNEMENT

Les usagers
du plan d'eau
se marient!

P. 3

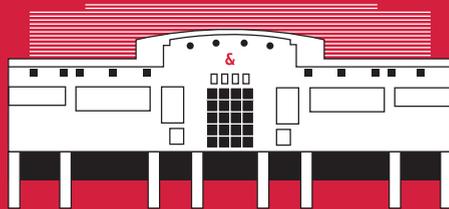
BIGANOS

La salle des fêtes
victime du feu

P. 19

MODE & CHAUSSURES
HOMME, FEMME, ENFANT

ROUMEGOUX
& GILLES



HORAIRES D'OUVERTURE :

Du mardi au vendredi 10h00-12h30 14h30-19h00
Le samedi non stop de 10h00 à 19h00

Gradignan Centre, Sortie 16.

À 30mm de Bordeaux et 30mm d'Arcachon

ROUMEGOUX
& GILLES

-15€

valable sur :
la totalité de vos achats
d'un montant minimum de 75€
dans nos 2 boutiques
> jusqu'au 06 janvier 2018 inclus*

* Sur présentation de ce coupon en caisse dans nos boutiques. À utiliser en une seule fois
Non cumulable avec les offres du programme fidélité. Sans effet rétroactif.



www.roumegouxetgilles.com facebook

ASSOCIATION ARC'EAU

Eau potable, les usagers de la Presqu'île sont-ils lésés ?

L'association Arc'eau pointe une série d'anomalies dans le fonctionnement de la délégation de l'eau à Lège-Cap-Ferret. De quoi s'agit-il ?

Le but de l'association Arc'eau est « la transparence sur la gestion de l'eau potable, les eaux usées et l'assainissement ». Fondée en 2012, elle est connue pour avoir agi plusieurs années sur le sud Bassin et sur la Cobas. À son actif selon son président Patrick Du Fau de Lamothe: le contrat de la Cobas avec le délégataire Véolia a été réduit de 2 ans et s'est arrêté en 2015. Depuis, les usagers ont vu leur facture réduite de 30 %. « Nous avons obligé la Cobas à créer la Commission de contrôle financier », rappelle son président. Elle est obligatoire. Aujourd'hui, toutes les communes du Nord Bassin en ont une, même si la compétence de l'eau ne passera à la communauté de communes, la Coban, qu'en 2020. Deux maires ont accepté qu'un représentant d'Arc'eau fasse partie de la fameuse commission, Andernos récemment et Lège-Cap-Ferret depuis janvier 2016.

Elle se réunit une fois par an. Patrick Du Fau de Lamothe a participé aux deux dernières. Il pointe aujourd'hui plusieurs anomalies. Ses courriers détaillés et répétés ont provoqué une réunion exceptionnelle jeudi 9 novembre, en présence d'un représentant du délégataire de l'eau Agur. Des réponses ont été apportées sur la plupart des points et Patrick Dufau de Lamothe salue un « retour vers des pratiques démocratiques normales ». De quoi s'agit-il ?

D'abord, les deux réunions annuelles se sont tenues fin juillet. Or « les comptes de l'eau devraient être examinés avant les comptes administratifs et de gestion, donc avant le 30 juin », dénonce le président depuis deux ans. Suite à la réunion de jeudi, le maire Michel Sammarcelli, également président

de la commission CCF, aurait assuré que la prochaine aurait lieu en avril. Dans le rapport annuel du délégataire, Patrick Du Fau de Lamothe relève aussi l'absence de comptes détaillés, « exigés » par la loi et qu'il « réclame en vain depuis 2016 », et ce depuis le début du contrat le 1er juillet 2013. Après une de ses relances, il a reçu des éléments fournis par le délégataire, manifestement incomplets. Jeudi, il aurait eu l'assurance que les comptes détaillés lui seraient fournis à l'avenir. Autre avancée pour le « non-rattachement des produits comptables à l'exercice », qui devrait inclure les consommations des mois de septembre à décembre, d'autant plus qu'elles sont télé-relevées. Quant à la critique concernant le suivi comptable des biens mis à disposition, elle n'aurait pas été « remise en cause », mais « le maire a indiqué que cela imposait un important travail administratif et qu'il ne savait pas s'il serait possible de le mener pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 ».

Beaucoup d'argent en jeu

Le président d'Arc'eau a également constaté et signalé dans plusieurs courriers que le contrat prévoyait que le délégataire devait reverser 1 % du chiffre d'affaires à la collectivité pour « frais de contrôle », soit 8 à 9.000 € par an, ce qui n'a « jamais » été fait, depuis la signature du contrat le 1er juillet 2013. Au total, c'est une somme de 34.824,61 € qui devrait être réglée. Ce qui correspond « à une première action positive d'Arc'eau. La commune a également reconnu que la créance la plus ancienne aurait été prescrite au 1er juin 2018, entraînant une perte de recettes », précise Patrick Du Fau de Lamothe.

Autre anomalie : un emprunt injustifié selon lui, puisque la ville disposait de plus d'1,4 million d'euros au budget de l'eau, alors qu'elle a emprunté 1,24 million d'euros, avec intérêts. Depuis 2013, ceux-ci auraient coûté 72.900 euros aux usagers. Patrick Dufau de Lamothe « demande que la ville remette l'argent sur le budget annexe. La mairie a également versé à la Lyonnaise des Eaux (l'ancien délégataire de



Patrick Du Fau de Lamothe est diplômé de l'Ecole de commerce et d'administration des entreprises de Bordeaux. Il est aujourd'hui consultant à son compte. Il est résident à Lège depuis 7 ans.

l'eau), dans le cadre de la fin du contrat précédent, 110.000 euros à titre de transaction, rajoute-t-il. Nous considérons qu'ils n'auraient jamais dû être versés si la commune avait correctement contrôlé, comme elle y était tenue, son délégataire. Nous en demandons le remboursement au budget annexe par le budget principal. »

Il ne comprend pas non plus que l'installation d'Agur sur la Zone artisanale de Lège, qui coûte réellement 495.461 euros, soit remboursée par les usagers 643.516 euros, soit 130 %, et surtout « qu'à la fin, elle reste propriété du délégataire! » Arc'eau aurait fait plusieurs propositions de rachat par la ville ou le service annexe d'eau potable, « ce qui aurait entraîné une baisse de 6,3 % des tarifs du délégataire, une façon de redonner du pouvoir d'achats aux habitants de Lège-Cap-Ferret, sans réponse », insiste le président. En conclusion, « la commission ne fonctionne pas comme elle devrait, dit-il. J'attends des réponses, des comptes détaillés, des remises à jour, des remboursements. Aujourd'hui, les comptes ne sont pas d'aplomb et la gestion n'est pas satisfaisante. »

[Anne Debaumarché]

M. Sammarcelli : « Nous avons demandé un audit complet »

Le maire Michel Sammarcelli a dit quelques mots au conseil municipal du lundi 13 novembre, à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire du service de l'eau, « un sujet que certains estiment polémique, explique-t-il. Il est facile d'affirmer une absence de transparence et des difficultés de gestion. Les erreurs sont contestées par le comptable public. J'aurais demandé conseil à la Chambre régionale des comptes. C'est faux. J'ai demandé un audit complet de notre contrat et de l'ensemble des comptes depuis le changement de délégataire. On ne peut mettre en doute leur compétence. C'est la vraie transparence. » Dans le même objectif, il a répondu favorablement à la demande de la liste d'opposition "Ensemble pour Lège-Cap-Ferret" d'assister à la Commission de contrôle financier. « Nous attendons avec impatience le rapport de la Chambre régionale des comptes », a-t-il conclu.



Le délégataire devrait 1,1 million d'euros

Ce serait, selon Arc'eau, la somme due par le délégataire à la commune au 31 octobre, correspondant aux pénalités pour ne pas avoir fourni les comptes détaillés annuels. Soit 1 % du chiffre d'affaires annuel par mois de retard. Ils augmentent donc de 34.824 euros chaque mois. « Dès lors, la Commission de contrôle financier ne peut exercer sa mission », dénonce Arc'eau. L'association avait donné rendez-vous sur son site www.arc-eau.org mardi 14 novembre à 20h pour offrir « la possibilité à la commune de Lège-Cap-Ferret de se reprendre, en réconciliant les intérêts du service public, jusque-là bien malmené », à travers un mail envoyé aux élus et à tous les réseaux d'Arc'eau. « La municipalité privilégierait-elle les intérêts du délégataire au détriment de ceux des usagers, titre l'association. Pourquoi les pénalités dues ne sont-elles jamais réclamées? Priver plus longtemps les usagers de ces fonds ne serait-il pas une faute de la municipalité? Que cachent ces comptes "immontrables" et ces pratiques? N'y aurait-il pas un conflit d'intérêts? Celui qui fait peut-il contrôler? »

Val de L'Eyre
Fermeture's
Artisan - Fabricant

Depuis
1988



Vérandas, fenêtres, volets, stores et portails

Atelier et exposition : Village artisanal - 33980 Audenge
Tél. : 05 56 26 86 39 / 05 56 82 25 82

INFORMATIQUE

Charly

51, avenue de TASSIGNY 33470 LA HUME

Tél/Fax: 05.56.66.09.95

INFORMATIQUE

Pièces Détachées
Sites Internet
Dépannages
Publicité
Conseils

Le Bistrot
DU CENTRE
AUBERGE

OUVERT MIDI ET SOIR
DU LUNDI AU SAMEDI

Cuisine traditionnelle

COCHON DE LAIT À LA BROCHE,
LES 1^{ER} ET 3^E JEUDIS SOIR DU MOIS

3, AVENUE CHARLES DE GAULLE - LA TESTE - 05 57 15 11 11